

## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-06 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle communautaire de la Maison Legrand située au 494 route 132, Port-Daniel, le 13 janvier 2025 à 19h00, le projet de règlement numéro 2024-06 relatif au traitement des élus municipaux sera présenté pour adoption;

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 09 décembre 2024 par madame la conseillère Sylvie Blais;

QUE, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 par madame la conseillère Sylvie Blais.

#### **RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :**

QUE ledit projet de règlement une fois adopté aura pour effet de modifier le règlement numéro 2019-05 relatif au traitement des élus municipaux :

La rémunération sera versée sur une base hebdomadaire au lieu d'être sur une base bimensuelle.

QUE ledit projet de règlement aura un effet rétroactif au 01 janvier 2025.

#### **CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à la Maison Legrand situé au 494 route 132, Port-Daniel durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au [www.munpdg.ca](http://www.munpdg.ca).

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 18 décembre 2024.



Yan Ritchie, greffier-trésorier